



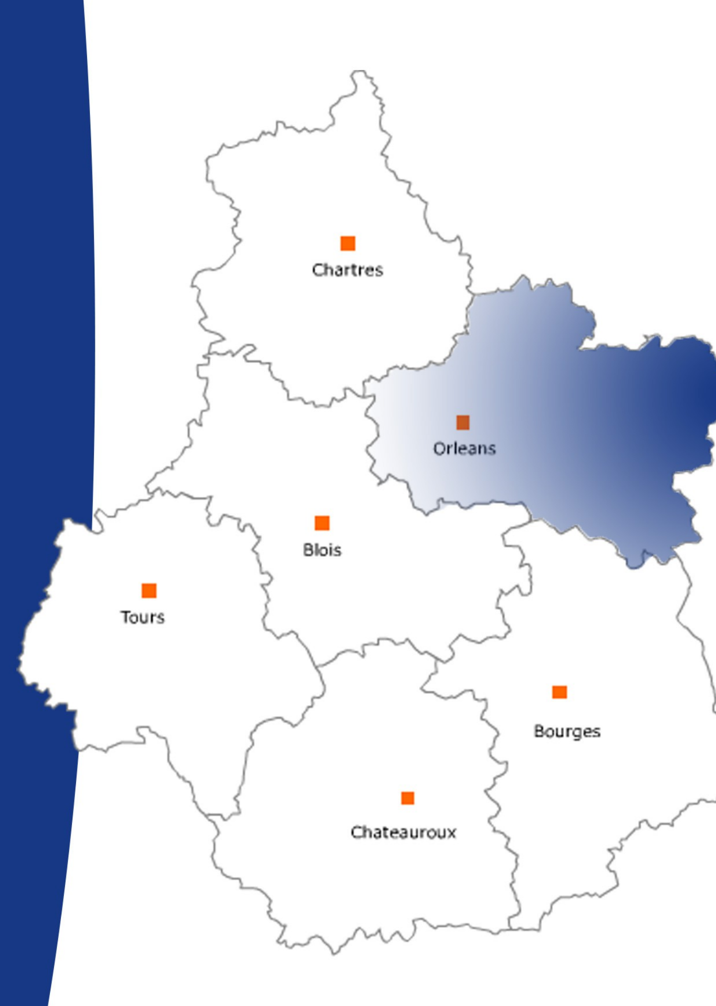


La Lettre de l'Etat dans le Loiret et en région Centre

Avril 2013

www.loiret.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

Sommaire



La Lettre de l'État dans le Loiret et en région Centre– Avril 2013
Directeur de la publication : Préfet de la région Centre et du Loiret
Rédacteur en chef : Directeur de Cabinet de la préfecture de la région Centre et du Loiret
Comité de rédaction et illustrations : Services de l'État Retrouvez-nous sur Twitter : @prefcentre

dans votre DEPARTEMENT

DOSSIER :

ACTUALITES :

EN BREF ... :

dans votre RÉGION

DOSSIER :

ACTUALITES :

Le plan de prévention des risques inondation PPRI du Val d'Orléans



Interview de Patrick Férreira

Chef du service Loire, risques, transports de la Direction Départementale des Territoires du Loiret

Qu'est ce qu'un PPRI ?

Le plan de prévention des risques inondation (PPRI) est un document réalisé sous la responsabilité de l'Etat. Ce plan réglemente l'utilisation des sols à l'échelle communale, en fonction de l'importance des risques auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions, à l'interdiction de construire. Une fois approuvé le PPRI doit être annexé aux documents d'urbanisme et devient une servitude d'utilité publique qui s'impose aux autres règles.

Le PPRI est un outil essentiel pour que l'urbanisation d'un secteur prenne en compte le risque inondation. Il est fondamental que l'on n'autorise pas de nouvelles constructions dans les secteurs les plus exposés et que l'on guide les demandeurs en fixant des règles adaptées à la nature du risque dans les secteurs où il est possible de construire.

Pourquoi réviser les PPRI du val d'Orléans ?

Les PPRI du val d'Orléans ont été approuvés au début des années 2000. 10 ans plus tard, l'Etat a décidé de réviser les PPRI Loire, en commençant par les deux PPRI du Val d'Orléans qui concentrent plus de 60.000 personnes sur 29 communes, pour un total de 85.000 personnes sur le département. Cette priorité locale s'impose compte tenu des enjeux.

Le délai peut paraître court pour modifier ces plans, mais beaucoup d'éléments ont contribué à cette prise de décision. Ces éléments sont à la fois d'ordre technique et réglementaire :

- ancienneté des données et des outils et imprécision de la topographie de l'époque;
- nécessité de prendre en compte l'expérience des catastrophes récentes pour la maîtrise de l'urbanisation , notamment en intégrant l'aléa de rupture de digues ;
- inadaptation d'une partie du bâti antérieur au PPRI et insuffisance de la prise en compte de règles constructives adaptées pour une partie des constructions édifiées depuis ;
- prise en compte de l'évolution de la réglementation issue du retour d'expérience, pour intégrer le seuil de 1,00 m de hauteur d'eau pour passer en aléa fort ;

Suite...

Quels sont les éléments nouveaux pris en compte dans la révision par rapport à l'ancien plan ?

Aujourd'hui, l'évolution des techniques permet de bâtir une nouvelle cartographie du risque qui tient compte à la fois de la hauteur d'eau et de sa vitesse d'écoulement dans l'ensemble du val inondable. Cette dernière donnée élaborée à partir des modélisations d'une inondation permet de classifier plus finement l'aléa en croisant hauteur et vitesse .

Par ailleurs, il convient de prendre en compte la rupture de digue qui représente un risque de destruction pour les bâtiments et les infrastructures situées à proximité, c'est la notion de « zone de dissipation d'énergie qui a été introduite pour cette révision du PPRI.

Enfin, le nouveau règlement intégrera des dispositions visant à rendre moins vulnérables les nouvelles constructions et les constructions existantes en cas d'inondation. Un volet concernant les opérateurs de réseaux publics sera également intégré.



Réunion d'information des maires du Loiret, concernés par les PPRI

Quel est le calendrier des différentes étapes qui conduira à la signature du nouveau document ?

Les services de la direction départementale des territoires (DDT) travaillent depuis plus d'un an sur les données techniques en lien avec la Direction régionale à l'écologie et à l'aménagement et au Logement (DREAL).

Une première phase vient d'être franchie, il s'agit de celle de la définition de la carte des aléas de référence et de la cartographie des enjeux présents , après concertation avec les communes jusqu'à fin 2012.

Aujourd'hui, il va s'agir de définir la cartographie et le règlement qui seront intégrés au document final du PPRI. Dans ce contexte, plus de 30 réunions sont programmées d'ici la fin de l'été pour concerter avec les collectivités sur ces points.

Enfin, le dossier de PPRI sera soumis à l'automne à l'avis des collectivités. Une mise à l'enquête publique est prévue à la fin du 1er semestre 2014 pour une approbation à l'automne 2014.
Ainsi ce travail complexe et nécessitant de nombreuses concertations avec les communes aura été conduit sur une durée de 2 ans et demi.

"L'égalité, c'est toute l'année" le préfet met les femmes à l’honneur

Une table ronde sur le thème « les femmes au cœur de l’économie »

Dans le cadre de la journée internationale de la femme, le Préfet de la région Centre et du Loiret, Pierre – Étienne Bisch a reçu à la Préfecture, une cinquantaine de femmes de la région et du département, autour d’une table ronde ayant pour thème « Les femmes au cœur de l’économie ». Des salariées d’entreprises, des créatrices d’entreprises, des représentantes de l’administration, des responsables économiques, des responsables de l’orientation ont échangé sur différents sujets : les filles et l’orientation, les femmes dans l’entreprise, les femmes sans emploi, les femmes créatrices d’entreprises.



Le Préfet Pierre – Étienne Bisch,
entouré de ses invitées

Cette manifestation conviviale a été illustrée par les témoignages de toutes ces femmes : les difficultés rencontrées dans leur entourage et parcours professionnel mais aussi les satisfactions qu’elles ont tirées de ces expériences difficiles.

Le Gouvernement et la Ministre des droits des femmes ont choisi de placer la journée du 8 mars sous le signe d’une mobilisation de toutes et de tous pour faire de l’égalité une réalité : "L'égalité, c'est toute l'année" afin de signifier que le combat pour les droits des femmes ne se résume pas à une journée dans l’année mais doit se mener tous les jours au quotidien.

L’égalité des droits entre les femmes et les hommes s’est invitée à la journée Défense et Citoyenneté

Le Centre du service national d’Orléans (CSN) organisait le 11 mars dernier, une journée défense et citoyenneté (JDC) sur le thème de l’égalité des droits entre les femmes et les hommes. Une équipe CSN 100 % féminine...

Trois femmes du CSN ont accueilli les jeunes citoyens : l’adjudant-chef Laurence Belmonte accompagnée de Monique Thomas et Marie-Laure Brieu. Dès les formalités administratives, le thème de la journée a été ainsi annoncé.

Suite...

Parce qu'il est bon de le rappeler...

« L'Égalité des droits entre les femmes et les hommes n'est pas totalement ancré dans les mœurs. » C'est ce que Vanessa Kérampran, chargée de mission pour les droits des femmes dans le Loiret, s'est attachée à expliquer pendant son intervention. Elle a illustré ses propos par des diapositives « parlantes », qui ont suscité l'interactivité. Elle s'est appuyée également sur des études et enquêtes récentes qui démontrent que « les stéréotypes sont enracinés dès le plus jeune âge». Elle a pris en exemple les cadeaux offerts aux enfants : qui n'a jamais offert un body rose brodé avec des termes comme "mignonne" "fragile" "petite fée" à une petite fille et un body bleu arborant fièrement "fort comme papa" à un petit garçon… ?



Vanessa Kérampran, chargée de mission pour les droits des femmes dans le Loiret, au cours de son intervention

Témoignage d'une femme de caractère...

L'après-midi, c'est une femme officier de l'armée de terre, portant fièrement le béret rouge des parachutistes, qui a témoigné. Le déroulement de son parcours professionnel a suscité intérêt et respect de la part des jeunes. Engagée en 1988, le lieutenant-colonel Nathalie C. a servi dans des unités opérationnelles et a su se démarquer dans un environnement essentiellement masculin. A l'issue de l'intervention, les jeunes, surtout les filles, interrogent le lieutenant-colonel.

Question :***"Dans votre carrière, avez-vous éprouvé plus de difficultés parce que vous êtes une femme?"***

Réponse :***"Pas dans l'opérationnel, car homme ou femme, chacun à sa mission et un travail à faire pour que la sécurité de l'équipe ne soit pas mise en jeu. Dans ce domaine, l'égalité est de mise si l'on veut que la mission soit un succès"***

Satisfaits de leur journée, les jeunes citoyens sont repartis avec leur certificat, sensibilisés aux droits des femmes et à leur place dans les armées.

Substitution d'espèces animales dans les denrées alimentaires : l'action des services de l' État

Après la découverte fortuite, au mois de février dernier, de viande de cheval dans des plats cuisinés censés contenir du bœuf, le Gouvernement a lancé un programme de contrôles de la filière viande depuis l'abattoir jusqu'à la distribution. Ce plan de grande ampleur est aussi destiné à restaurer la confiance du consommateur avec son alimentation.

En mars 2013, dans le prolongement de cette première action, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes mettait en place un plan de prélèvements de plats cuisinés (hachis parmentier, lasagnes, moussaka…) dans la chaîne de la distribution afin d'identifier, par recherche d'ADN, des traces de viande de cheval. Les prélèvements, coordonnés à l'échelle des régions, ont été analysés par le même laboratoire de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.



Dans le Loiret, une première série d'investigations a été confiée aux services de l'Etat afin de vérifier l'effectivité des retraits de plats cuisinés du « dossier Comigel/Findus ».

En moins d'une semaine, la Direction Départementale pour la Protection des Populations a procédé à plus de trente contrôles chez les distributeurs (grandes et moyennes surfaces, supérettes, commerces de détail, grossistes…). Ces contrôles ont permis de vérifier que les consignes de retrait avaient été rapidement mises en œuvre. Il n'a pas été relevé d'anomalie particulière.



La direction départementale pour la protection des populations a procédé à plus de trente contrôles chez les distributeurs

S'agissant plus spécifiquement du secteur de la viande, des enquêtes sont en cours sur la nature et les flux de minerais de bœuf et de cheval dans les entrepôts, les établissements de préparation et de transformation de la viande.

Compte tenu des développements multiples qui ont eu lieu en marge de cette première affaire, la vigilance est maintenue à l'égard de retraits prévus par d'autres opérateurs et pour des produits dont l'analyse relèverait la présence de cheval.

Suite …

D'autres enquêtes programmées seront renforcées en cours d'année pour de nombreux produits (charcuterie, petits pots pour enfants…) ou élargies à la filière poisson.

Le bilan attendu de ces opérations est bien de s'assurer de la traçabilité des produits (étiquetage, composition réelle des produits, liste des ingrédients…) mais également de vérifier si d'autres fraudes intentionnelles ont eu lieu.



Contrôle du respect des conditions de conservation

Toutes ces actions sont effectuées localement par les services départementaux de la protection des populations. Cette unicité de l'action de l'Etat est un gage d'efficacité.

Les non-conformités constatées lors des contrôles renforcés seront systématiquement relevées et feront l'objet de mesures administratives ou pénales sur la base du code rural et du code de la consommation.

Pour en savoir plus :
http://www.loiret.pref.gouv.fr/securite_alimentaire



Une convention pour améliorer la prise en charge des voyageurs en cas d'immobilisation prolongée d'un train en gare ou en pleine voie

Yann Drouet, Directeur de Cabinet du préfet de la région Centre et du Loiret, Laurence Eymieu, directrice régionale de la SNCF Centre, Marc Gaudet, Premier Vice-Président du Conseil Général ainsi que les représentants des associations de sécurité civile, (Croix Rouge et Fédération française de sauvetage et de secourisme) ont signé le 26 mars 2013 à la préfecture de la région Centre et du Loiret, une convention qui vise à organiser et répartir les missions de chacun pour améliorer la prise en charge des passagers d'un train immobilisé dans le cadre d'un d'incident ferroviaire.

Dans une démarche partenariale, la SNCF a souhaité améliorer de manière significative, les conditions de prise en charge des voyageurs en cas d'incident.

Le Loiret est traversé par plusieurs lignes exploitées par la SNCF et permettant à des milliers d'habitants du Loiret de se rendre tous les jours à Paris ou dans les autres départements de la région Centre.

A l'instar des autres modes de déplacement, le transport ferroviaire est soumis à différents aléas tels le risque météorologique, les dégradations sur des équipements techniques (caténaires, aiguillages...) , l'accident de personne, la collision avec des animaux, etc.



Signature de la convention par Yann Drouet, Directeur de Cabinet du préfet du Loiret

En région Centre, la préfecture du Loiret est la troisième préfecture à avoir signé cette convention après l'Indre et Loire et l'Eure-et-Loir.



Dématérialisation des listes électorales

A compter du 1er janvier 2014, le ministère de l'Intérieur mettra à disposition des communes un site de transmission dématérialisée des listes électorales des mairies vers la préfecture, nommé "e-LISTELEC".

Ce site permettra de transmettre non seulement les listes électorales générales mais également les listes complémentaires (municipales et européennes) ainsi que les différents tableaux établis par les commissions administratives. Chaque commune disposera d'un espace sécurisé auquel elle aura accès par des identifiants de connexion.
Pour l'heure, trois communes du Loiret expérimentent les fonctionnalités du site : **Orléans, Ormes** et **Bou**.



Ouverture de la campagne 2013 des "aides surfaces PAC"

Les agriculteurs du Loiret ont jusqu'au 15 mai 2013 inclus pour télédéclarer leur dossier PAC 2013 sur le site Internet TelePAC www.telepac.agriculture.gouv.fr

Temps fort de la campagne cette déclaration permet de préparer l'attribution de l'essentiel des aides agricoles à la profession, soit plus de 8 milliards d'euros sur les 11 versés au titre de la PAC en France. A la suite des campagnes de télédéclaration de janvier et mars pour les éleveurs d'ovins, de caprins et de cheptels allaitants, s'ouvre aujourd'hui le dernier volet de télédéclaration.



Commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale

Un portail internet dédié à la Mission du centenaire : www.centenaire.org

L'année 2014 marquera le début du cycle de commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale . Durant quatre années, l'État assumera son rôle d'ordonnateur de la politique de mémoire de la Nation entreprendra, avec le concours de la société civile et des collectivités territoriales, toute sa part dans l'animation du programme commémoratif du centenaire de la première guerre mondiale.

La « Mission nationale pour le centenaire de la Première Guerre mondiale » pourra labelliser les projets locaux qui s'inscriront dans l'esprit des objectifs retenus pour la commémoration du centenaire.

Le Comité départemental du centenaire de la Première Guerre mondiale a pour mission de préparer et promouvoir les actions qui seront organisées dans le département à l'occasion des commémorations du centenaire.



Pour plus de renseignements sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : **www.loiret.gouv.fr/centenaire45**

Débat sur la transition énergétique
Les acteurs s'impliquent en région Centre

Pourquoi un débat ?

Le débat sur la transition énergétique est un axe fort de la feuille de route sur la transition écologique qui fait suite à la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012.

La stratégie de la transition est fondée sur 2 principes :

- l'efficacité et la sobriété énergétiques ;
- la priorité donnée aux énergies renouvelables.



Le débat national sur la transition énergétique est organisé autour de quatre grandes questions :

1. **Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?** L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques doit constituer le point de départ.

2. **Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique** (répartition des différentes sources d'énergies primaires consommées) **en 2025 ?** Quels types de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

3. **Quels choix en matière d'énergies renouvelables** et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

4. **Quels coûts et quel financement** de la transition énergétique ?

A ces quatre questions, s'ajoute celle sur la **gouvernance globale de cette transition.**

Suite

Le calendrier national

Le grand débat national sur la transition énergétique a été lancé le 29 novembre 2012 par la première réunion de son conseil national.
Après une phase de débat dans les territoires durant le premier semestre 2013, le conseil national établira une synthèse et des recommandations en juillet 2013. L'objectif est de proposer à l'automne 2013 un projet de loi de programmation.



Qui participe au débat en région Centre ? Où et quand se déroule-t-il ?

Retrouvez toute l'information sur le déroulement dans la région de ce débat sur la transition énergétique, sur le site Internet régional des services de l'Etat :
www.centre.gouv.fr/Dossiers/La-transition-energetique-en-region-Centre ou le site Internet de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre :
http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/un-debat-sur-la-transition-a1294.html

Consultez également le site national du débat, donnez votre avis et informez-vous sur les projets labellisés : www.transition-energetique.gouv.fr

Les débats en région Centre

26 mars 2013, à Bourges : Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.
8 avril 2013, à Châteauroux : Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
16 avril 2013, 18h, à Mainvilliers, Hôtel de Ville, place du Marché : Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
16 mai 2013, 18h, à Blois, Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme, 174 rue Albert 1er : Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?
30 mai 2013, 18h, à Tours, Lycée Vaucanson, 1 rue Védrines : Synthèse des questions précédentes Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'Etat et les collectivités ?

Une publication de la DREAL et de l'INSEE pour faire le point

L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) Centre, en collaboration avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre, vient de publier un document sur « Les enjeux du développement durable en région Centre » (Info INSEE Centre - N° 186 - Mars 2013).



Le développement durable est une composante incontournable de l'action publique à l'échelle de notre région

La région Centre bénéficie de plusieurs atouts dans le domaine du développement durable : une bonne cohésion sociale, des capacités d'innovation, des richesses naturelles, une industrie économe en énergie, une bonne exploitation des matières premières.
Le constat est moins favorable en matière d'usage d'eau, de consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel-tertiaire et transport, d'intégration de l'environnement dans l'économie et d'exposition aux risques.

Le document présente les 8 défis à relever, agrémentés chacun par des tableaux des principaux indicateurs par département.

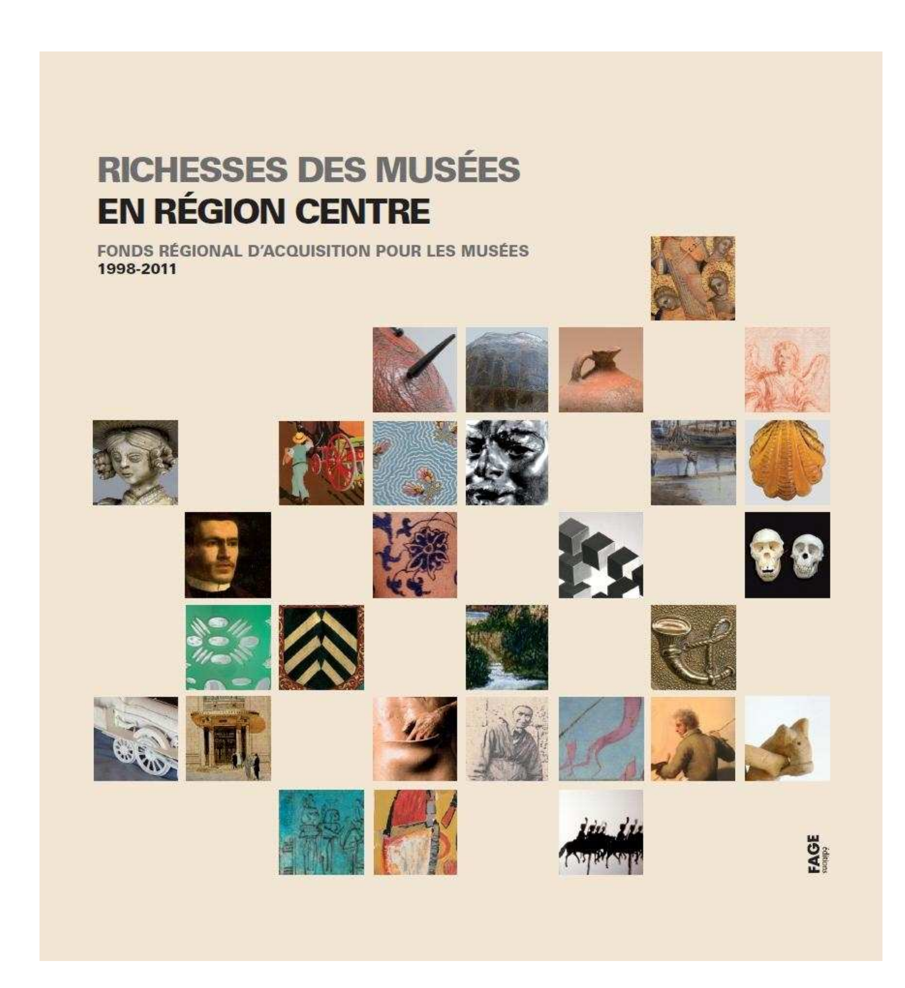
Pour en savoir plus : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=19611

Richesses des musées en région Centre

L'Association des personnels scientifiques des musées de la région Centre (APSMRC) publie en ce début d'année 2013 le catalogue *Richesses des musées en région Centre. Fonds régional d'acquisition pour les musées 1998-2011*.

De l'Océanie aux paysages du Boischaut sud, du Trecento vénitien à la photographie contemporaine, des marionnettes du théâtre d'ombres aux molaires de Gomphotherium : 13 ans d'acquisitions subventionnées par le Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) se dévoilent au public.

Institué en 1982, le FRAM, abondé à parts égales par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le Conseil régional du Centre, soutient les musées de France dans leur mission d'enrichissement des collections.



Ce catalogue de 252 pages présente plus de 300 objets acquis par 28 musées de la région de 1998 à 2011, avec l'aide financière du FRAM.

Les notices, rédigées par les équipes scientifiques des musées, témoignent de la diversité des musées et de la variété de leurs collections.

Ces achats s'inscrivent au cœur d'une politique d'acquisition cohérente et raisonnée des institutions.

Ce catalogue est en vente dans les boutiques des musées de la région Centre et en ligne sur le site Internet de l'APSMRC

http://www.musees.regioncentre.fr

Pour en savoir plus :

http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre/Disciplines-et-secteurs/Musees/FRAM-Fonds-regional-d-acquisition-des-musees

Appel à projets « Territoires de l'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, en partenariat avec la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et le Conseil régional du Centre, lance un appel à projets « Territoires de l'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».
Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la sous-mesure 2.2.2 « Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail » du Fonds social européen.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 avril 2013 à 17h00, le cachet de la Poste ou la date et l'heure d'envoi du courriel faisant foi.

Les dossiers de candidature à l'appel à projets seront transmis :

Par voie postale papier à adresser à la :

DIRECCTE Centre
12 place de l'Etape, CS 85809
45058 ORLEANS CEDEX 1

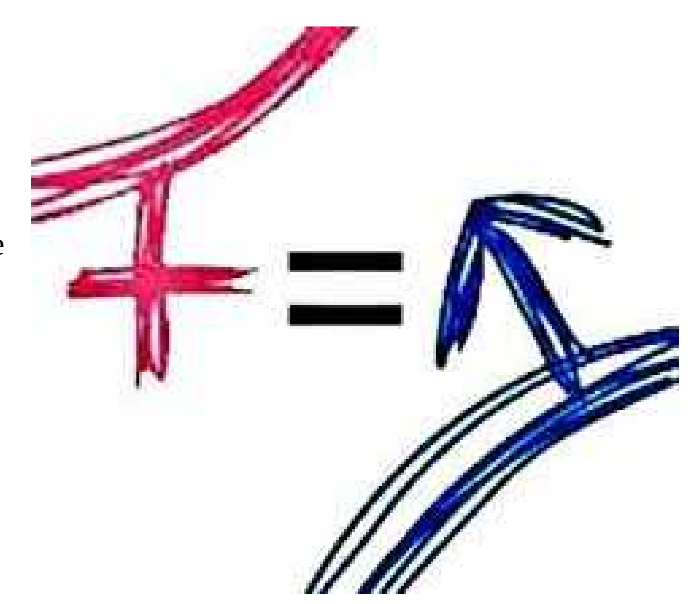
Et

Par voie électronique à :

Gyslaine JARMAKOWSKI, Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Préfecture de région – SGAR
gyslaine.jarmakowski@centre.pref.gouv.fr

Martine JUFFROY, DIRECCTE Centre
martine.juffroy@direccte.gouv.fr

Anne AUDOIN, Conseil régional
anne.audoin@regioncentre.fr



Le texte de l'appel à projets et la convention cadre entre l'Etat et le Conseil régional du Centre sont en ligne à la consultation et au téléchargement sur le site Internet des services de l'Etat en région Centre (www.centre.gouv.fr), rubrique « A la Une ».

Illettrisme, grande cause nationale 2013

Des assises régionales de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme auront lieu en juin 2013, pour échanger des informations sur les dispositifs et permettre à chacun(e) d'acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi ou à la formation professionnelle. L'organisation de ces assises régionales bénéficie du soutien financier du FSE (Fonds social européen).

En France, l'illettrisme ne concerne pas moins de 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans. Bien qu'elles aient été scolarisées, ces personnes ne maîtrisent pas suffisamment la lecture et l'écriture pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne.

Le premier ministre a attribué le label Grande Cause Nationale pour 2013 au collectif « Agir contre l'illettrisme ».



Pour en savoir plus : www.anlci.gouv.fr

DANS LA REGION
ACTUALITES : Emploi

Le 1er GEIQ d'aide à domicile en région

Le secteur de l'aide à domicile connaît des difficultés de recrutement. Pour y remédier, des associations intervenant sur le bassin d'emploi d'Orléans ont créé un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Vous avez dit GEIQ ?

Recruter du personnel qualifié dans le domaine de l'aide à domicile est un défi, malgré une demande croissante. C'est pourquoi les 3 réseaux constituant la branche professionnelle (Adessadomicile, ADMR et UNA – Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles) ont décidé de créer à Orléans une structure commune mettant à disposition des 13 associations locales du secteur des personnes en voie de réinsertion professionnelle, auxquelles sera proposée une formation qualifiante. Le GEIQ « Aide à domicile Loiret » est né en décembre 2012, après une étude de faisabilité, financée par l'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) Uniformation en partenariat avec la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) Centre et la Conseil régional du Centre.

Déjà labellisé par le Comité national de coordination et d'évaluation des GEIQ, le groupement prévoit d'embaucher 11 personnes à temps plein en contrat de professionnalisation de 12 mois à partir de mai 2013. Le personnel ainsi recruté bénéficie d'une formation en alternance au métier d'assistant de vie aux familles (ADVF) et est parallèlement mis à la disposition des associations adhérentes.

Parcours d'insertion et de qualification

Plus qu'une simple réponse aux besoins de leurs adhérents, les GEIQ sont engagés dans la mise en œuvre de parcours d'insertion et de qualification. Le GEIQ « Aide à domicile Loiret » emploie ainsi des publics prioritaires, moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de longue durée ou bénéficiaires du RSA. « *Au sein du GEIQ, le salarié passe au cours de la semaine deux jours en formation et 3 jours chez l'employeur* », précise Benoît Colin, directeur de l'association « A domicile 45 » et trésorier du GEIQ. « *Un vrai tutorat accompagne aussi les salariés sur leurs problématiques de santé, logement, mobilité ou garde d'enfants.*»



Pour les adhérents

Le GEIQ répond aux problèmes structurels de recrutement, y compris pendant les congés d'été. Il favorise l'intégration des salariés dans les associations. « *Le GEIQ valorise aussi l'image du secteur. Grâce à lui, des employeurs, pourtant concurrents, travaillent ensemble, fidélisent les salariés et font de l'insertion de personnes en difficulté* », estime Marc Privolt, directeur de Threc, cabinet de consultants ayant réalisé l'étude de faisabilité.

Pour les salariés

Les salariés bénéficient d'un accompagnement social et professionnel. Durant leur année de contrat de professionnalisation, ils conjuguent une formation qualifiante avec un emploi à temps plein. Résultat ? Le contrat en GEIQ affiche 84 % de réussite pour le diplôme et 69 % des contrats débouchent sur un CDI (source : CNCE-GEIQ).

A suivre...

Après le bassin d'Orléans, une antenne devrait ouvrir mi-2013 à Montargis, puis d'autres à Gien, Pithiviers et Blois. A terme, le GEIQ pourrait employer 25 salariés à temps plein.

Source : Agence ScriptoSensu, pour le site Etoile.

Pour en savoir plus :
http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueiletoilepro/emploientreprises/ressources-humaines/articles-ressources-humaines/pid/6236#A111565

Particuliers, entreprises, associations, collectivités : ensemble, simplifions !!

Avec le site Internet www.ensemble-simplifions.fr, le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique donne la parole aux particuliers, dirigeants d'entreprises, présidents d'associations et élus pour contribuer à la simplification et à la modernisation de l'administration.
Une idée ? Un avis ? Une réaction ? Pour des démarches plus simples, votre avis compte !!

Ensemble-simplifions.fr : la boîte à idées des usagers de l'administration

En devenant acteurs de la modernisation de l'administration, les usagers contribuent à mettre en place des démarches administratives plus simples et qui correspondent parfaitement à leurs besoins. L'État a décidé de créer un site participatif dédié afin de récolter leurs avis et leurs suggestions.

Le premier site participatif à l'écoute des usagers

Pour simplifier les démarches administratives et améliorer la qualité du service rendu aux usagers, l'État se met à leur écoute et s'appuie sur le web 2.0. Plutôt que de réfléchir en vase clos sur ses pratiques, l'administration a décidé d'inverser la logique et de partir des expériences et des préoccupations quotidiennes des usagers. Elle a mis en place un dialogue sur ensemble-simplifions.fr afin d'engager des projets de modernisation et de simplification des démarches administratives.
Ainsi, l'administration se met à l'écoute des particuliers mais aussi des collectivités, des associations et des entreprises.



Mode d'emploi

Deux clics suffisent pour créer un compte sur ensemble-simplifions.fr et contribuer.
Il existe quatre façons de participer : déposer sa propre suggestion, voter pour les propositions existantes, commenter les idées développées par les autres internautes, et participer à des sondages en ligne.

Une collaboration productive

Une fois recueillies, les remarques et les réactions des usagers sont analysées par l'administration et des mesures concrètes sont prises en fonction de leurs attentes.
Les idées des usagers viennent ainsi alimenter le programme des 100 mesures de simplification de l'administration. Sur les 50 simplifications en cours de mise en œuvre, plus d'un tiers des propositions sont nées de cette collaboration.
Le site enregistre 10 000 visites (7 500 visiteurs uniques), 2 800 comptes ont été ouverts et 1 100 mesures ont d'ores et déjà été suggérées.
En rendant compte régulièrement de la mise en œuvre de ces mesures, le site leur permet également de mesurer, en toute transparence, les progrès accomplis.



